

## SÉANCE SPÉCIALE DU 27 NOVEMBRE 2017, 18 H 30.

Lundi, le 27 novembre 2017, se tient au lieu habituel et à 18 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 27<sup>e</sup> jour de novembre 2017, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Employé d'aréna – Remplacement temporaire.
- 3.0 Résolution 280-2017 – Association des propriétaires du lac des Cèdres – Subvention.
- 4.0 Entente intermunicipale – Gestion de la cueillette et du transport des déchets domestiques – Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence – Autorisation de signature.
- 5.0 Entente intermunicipale – Gestion et opération d'un éco-centre – Autorisation de signature.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2017.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

288-2017

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 27 novembre 2017, 18 h 30.**

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Employé d'aréna – Remplacement temporaire.
- 3.0 Résolution 280-2017 – Association des propriétaires du lac des Cèdres – Subvention.

- 4.0 Entente intermunicipale – Gestion de la cueillette et du transport des déchets domestiques – Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence – Autorisation de signature.
- 5.0 Entente intermunicipale – Gestion et opération d'un éco-centre – Autorisation de signature.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 27 novembre 2017, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**289-2017**

**Employé d'aréna – Remplacement temporaire.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé en novembre à un appel de candidatures afin de combler un poste de préposé à l'aréna pour un remplacement d'un congé de maladie;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu quatre (4) propositions de candidatures;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection tenu lors de la rencontre du 21 novembre 2017 et les recommandations faites par le comité de sélection.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage pour un remplacement temporaire M. Richard Côté, au poste d'employé d'aréna, au taux horaire fixé à l'échelon salarial A, soit 16,00 \$ représentant 80 % du salaire du poste (20,01 \$) prévu à l'entente de travail en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**290-2017**

**Résolution 280-2017 – Association des propriétaires du lac des Cèdres – Subvention – Modification.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 280-2017 par laquelle la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau versait à l'Association des propriétaires du lac des Cèdres une subvention relative à la reconstruction d'un pont équivalent à 20 % des taxes nettes de ce secteur pour un montant maximal de 3 300 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue par l'Association au montant de 6 854,81 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, après discussion, convient qu'un remboursement équivalent à 50 % du montant de soumission, serait équitable.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau modifie sa résolution 280-2017 et verse à l'Association des propriétaires du lac des Cèdres une subvention au montant de 3 427,41 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**291-2017**

**Entente intermunicipale – Gestion de la cueillette et du transport des déchets domestiques – Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative à la Gestion de la cueillette et du transport des déchets domestiques pour les municipalités de Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**292-2017**

**Entente intermunicipale – Gestion et opération d'un écocentre – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative à la Gestion et à l'opération d'un écocentre entre la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (18 h 41).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**